

Spécial Intéressement et Participation aux bénéfices

Suite à la publication des résultats 2008 de LCL, il nous a été communiqué les montants prévisibles de versement des primes d'Intéressement et Participation.



www.fo-lcl.fr

Votre Rémunération Brute Annuelle	Montant Intéressement ET Participation
20.000 €	3.290 €
25.000 €	3.589 €
30.000 €	3.888 €
40.000 €	4.486 €



du beurre...

L'Intéressement

Si vous ne renvoyez pas le bulletin que vous recevrez vers mi-avril pour placer votre Intéressement dans le PEE, votre prime sera automatiquement versée sur votre Compte Dépôts fin mai. **Attention, si vous choisissez de percevoir votre prime immédiatement, celle-ci sera assujettie à la CSG/CRDS et à l'impôt sur le revenu.**

Par contre, placé dans le PEE, l'Intéressement est défiscalisé à la sortie, au terme de 5 ans (ou avant lors de cas exceptionnels : mariage, acquisition de la résidence principale, ...). L'abondement de LCL au PEE, actuellement de 305 € maxi pour 610 € versés, est applicable à l'Intéressement.

La Participation

Cette année, la loi sur les « Revenus du Travail » votée fin 2008 **permet de toucher immédiatement** la Participation, contrairement aux années précédentes. Pour cela, vous devrez impérativement renvoyer le bulletin que vous recevrez mi-avril. Sans réponse de votre part, votre prime sera automatiquement versée sur le PEE fin mai. **Attention, si vous choisissez de percevoir votre prime immédiatement, celle-ci sera assujettie à la CSG/CRDS et à l'impôt sur le revenu.**

Par contre, placée dans le PEE, la Participation est défiscalisée à la sortie, au terme de 5 ans (ou avant lors de cas exceptionnels).



...dans les épinards !

L'accord renégocié en 2007 et signé par **FO LCL** s'applique pour la seconde fois.

Grâce aux sécurités de la formule de calcul que nous avons négociées, le montant global est en progression de **5,1%** par rapport à l'an dernier et le montant individuel moyen (4.069€), de **+ 9%**.

Pour résumer :

Vous recevrez votre relevé personnel mi-avril précisant le montant de votre Intéressement et celui de votre Participation.

Sans réponse de votre part, fin mai :

La Participation sera automatiquement versée sur le PEE

L'Intéressement sera versé sur votre Compte Dépôts

Nouveauté 2009 :

La Participation, tout comme l'Intéressement, peut exceptionnellement cette année, être perçue en cash et non pas épargnée obligatoirement 5 ans. Cependant, cette option est chargée socialement et soumise à l'impôt sur le revenu.

Conseil FO LCL : pratique et rapide, saisissez vos choix sur :

www.creelia.com